

Déclaration liminaire de la formation spécialisée du CSA académique du 13.03.2025



Mesdames, messieurs les membres de la formation spécialisée académique en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

Après des semaines de discussions, le budget a été adopté par le parlement après un nouveau coup de force par le recours, encore, à l'article 49-3 de la constitution.

Certes, les 4000 suppressions de postes annoncées par Michel Barnier ont été abandonnées, pourtant des postes sont tout de même supprimés : trente quatre dans le 2nd degré et cinquante neuf dans le 1^{er} degré pour notre académie. Cela a été justifié par la baisse démographique. Or ce que les travailleurs et travailleuses de l'éducation nationale constatent sur le terrain, ce sont des classes surchargées dans le 1^{er} et 2nd degré, ce sont des dispositifs ULIS et UPE2A trop peu nombreux. Ce sont des absences de collègues malades qui ne sont pas remplacé·es. Tout cela a des conséquences graves sur la réussite scolaire de nos élèves. Les plus vulnérables sont les moins accompagné·es. Nous parlons ici des élèves issus des milieux populaires, des élèves en situation de handicap, des élèves allophones qui subissent violemment cette situation. Il faudrait créer 10 000 postes dans le second degré à l'échelle nationale pour retrouver le taux d'encadrement de 2017. Pour le 1er degré, la France reste encore très au-dessus de la moyenne du nombre d'élèves par classe des pays de l'Union européenne. Pour rejoindre cette moyenne de 19 élèves par classe, il faudrait créer près de 26 000 postes. Face à ce manque de moyens et à la perte de sens que cela engendre, les personnels se trouvent dans des conflits de valeurs extrêmement forts.

Cette situation est aggravée par les réformes successives menées à marche forcée épuisante pour les personnels. La réforme du lycée général, les réformes du lycée professionnel, le choc des savoirs, sont autant de réformes structurelles qui génèrent de la souffrance dans nos professions. Cela constitue un risque organisationnel à l'échelle nationale mais aussi évidemment au niveau local.

Quelques jours après le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, lors de laquelle nous étions mobilisé·es, force est de constater que la gestion des violences sexistes et sexuelles au travail est en deçà de l'urgence de la situation, ce qui aggrave l'insécurité des personnels. Dans notre académie, par exemple, un dossier n'est toujours pas réglé en Vendée malgré une saisine de la Cellule d'écoute VDHASS en avril 2024, voilà bientôt un an. De plus, les écoles et certains EPLE attendent toujours les affiches informatives concernant cette cellule. Lors du groupe de travail du 6 février dernier, le rectorat nous a indiqué que les envois en direction des DSSEN avaient été effectués la semaine précédente. Or, la DSSEN 85 nous répond aujourd'hui que ces affiches ne seraient toujours pas arrivées, et seraient même en cours de production. Une formation obligatoire sur les VSST pour tous et toutes, y compris pour les personnels d'encadrement, est nécessaire mais elle nous est systématiquement refusée. Ce manque d'information et de prévention constitue une négligence grave.

À l'heure où les risques psycho-sociaux et les conséquences du néo-management public se font sentir avec plus de force dans nos établissements, le gouvernement fait le choix conscient et assumé de punir les malades puisque depuis le 1^{er} mars, les agent·es en congé maladie subissent une baisse de 10 % de leur rémunération qui se cumule avec le jour de carence. C'est une attaque grave contre la santé des travailleurs et de travailleuses, c'est une remise en cause délibérée de la sécurité sociale. Il n'y aurait pas d'argent pour assurer la santé et sécurité des agent·es et améliorer les conditions de travail comme la loi l'exige ; pourtant le Ministère trouve de l'argent pour financer des mesures

empruntées directement aux programmes électoraux de l'extrême-droite. Le Ministère a en effet déclaré il y a quelques jours à peine qu'il financera les expérimentations sur l'uniforme à hauteur d'1,6 millions d'euros pour la seule année 2024-2025.

Toutes les statistiques fournies par le Ministère ou par le Rectorat, à travers notamment les bilans annuels Accidents de service et Maladies professionnelles, mettent en lumière l'incurie de notre institution en matière de santé et sécurité au travail : comment se fait-il que les reconnaissances d'accidents de services et de maladies professionnelles lié·es aux Risques Psycho-Sociaux soient si faibles, alors même que l'enquête SUMER de la DARES est sans équivoque : les professions liées à l'enseignement sont exposées à plus de 65% aux Risques Psycho-Sociaux, contre moins de 50% dans le secteur privé. SUD éducation dénonce la double casquette de l'éducation nationale en matière de reconnaissance des accidents et maladies : l'employeur ne peut être à la fois juge et partie.

Dans notre académie, ce que nous constatons au quotidien sur le terrain, ce sont des collègues qui sont bafoué·es dans leurs droits - comme c'est le cas au Collège Jean Vilar à Angers où les personnels qui ont été contraint·es d'exercer leur droit de retrait, se sont vu·es signifier par la DASEN du Maine-et-Loire un ordre de retour au travail alors qu'aucune mesure de prévention n'a été mise en place. Ces collègues continuent d'être quotidiennement exposé·es au risque mortel de l'amiante tout comme leurs élèves, avec pas moins de 47 salles de classes classées en Action Corrective de niveau 2. Ce sont des collègues qui se font humilier et insulter par leur hiérarchie directe, comme au Lycée Duplessis-Mornay de Saumur, sans qu'aucune mesure de prévention ne soit prise. Ce sont des AESH qui souffrent et qui ne sont pas entendues par leur hiérarchie ni reconnues à hauteur de leur investissement par l'institution. Ce sont des burn-out, des démissions, des demandes de rupture conventionnelle en pagaille, qui devraient être autant de signaux d'alertes sur le fait que la situation est critique. Nous ne voulons pas, dans l'académie de Nantes, aboutir à une situation similaire à celle de l'académie de Caen où neuf suicides de collègues ont eu lieu en moins d'un an.

Les biens communs de la connaissance et du vivre ensemble sont abîmés, la santé et la sécurité des personnels sont en danger. La situation actuelle plonge les agent·es de l'éducation nationale dans la détresse et le dénuement pour accomplir leur mission de service public essentielle. Et il est terriblement dangereux de ne compter que sur leur engagement pour pallier les graves manques structurels et financiers auxquels nous faisons face.

D'autres choix budgétaires que l'austérité et le sacrifice de la réussite des élèves comme de la santé et de la sécurité des agent·es sont possibles, en adoptant une meilleure répartition des richesses et des profits.